



## Communiqué intersyndical du 13 novembre 2024

Les organisations syndicales signataires demandent au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et au Ministère de l'Éducation nationale (MEN) des précisions sur leurs annonces relatives à la formation des enseignant·es et CPE (FDE). Le MEN évoque, au détour d'une audition à l'Assemblée nationale, une modification des concours pour 2026. De son côté, le MESR assure suivre le dossier de près mais souhaite qu'il n'y ait pas de précipitation.

La dernière tentative de réforme de la FDE a été finalement suspendue en juillet 2024 après une année chaotique. La mobilisation de la communauté universitaire puis la démission du gouvernement Attal et surtout l'absence de financement de la réforme ont fortement pesé pour empêcher sa mise en œuvre.

Si une réforme de la FDE ne saurait répondre à elle seule au problème majeur de la crise d'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation, elle demeure toutefois indispensable. Les conditions d'étude et de travail des étudiant·es et des formateurs et formatrices se sont de plus en plus dégradées.

Les organisations syndicales signataires demandent d'urgence aux deux ministères d'établir un calendrier de travail pour une véritable concertation conjointe sur la FDE avec les acteurs et actrices de la formation et les organisations syndicales.

Les INSPÉ et l'ensemble des actrices et acteurs de la formation des enseignant·es et des CPE souffrent depuis plusieurs années déjà des réformes imposées et d'une pénurie croissante des financements. Il faut dès maintenant un collectif budgétaire fléchi (moyens financiers et humains) pour améliorer significativement les conditions de travail des personnels et des étudiant·es.

Nous demandons une réforme qui respecte le caractère universitaire de la formation et qui repose sur :

- un véritable bilan ;
- des moyens financiers et humains suffisants ;
- un calendrier qui s'appuie sur le dialogue social et sur l'expertise des formateur·rices ;
- un fonctionnement universitaire dans la conception des maquettes, des contenus de formation et des modes de gouvernance.

Les organisations syndicales signataires demandent à être reçues très rapidement en audience multilatérale en présence des deux ministères.